

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI
25 OCTOBRE 2022 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Maya Chammas
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 22-10-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 octobre 2022, sous réserve :

- D'ajouter le point 7.1 intitulé : « Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au

RESOLUTION NO. 22-10-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of October 25, 2022, and under reserve:

- By adding item 7.1 entitled "Request the Federal Government to recognize the ecological value and biodiversity of federally owned lands commonly known

gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques ».

- De retirer le point 8 à l'ordre du jour intitulé : « Entretien horticole du parc Connaught ».
- De retirer le point 9 à l'ordre du jour intitulé : « Nettoyage du stationnement intérieur - 80 Roosevelt ».
- De retirer le point 12 à l'ordre du jour intitulé : « Rejet des soumissions pour la rénovation du chalet et l'ajout de mini-jeux au Parc Mohawk ».
- De retirer le point 16 à l'ordre du jour intitulé : « Achat et installation de deux systèmes de reconnaissance de plaque d'immatriculation ».

as the Dorval Golf Course, including the Monarch Butterfly Fields”.

- By removing item 8 entitled: “Horticultural maintenance of Connaught Park”.
- By removing item 9 entitled: “Indoor parking cleaning - 80 Roosevelt”.
- By removing item 12 entitled: “Rejection of tenders for the renovation of the chalet and the addition of mini park games at Mohawk Park”.
- By removing item 16 entitled: “Purchase and installation of two license plate recognition systems”.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 19 h 23, il répond aux questions de 9 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 54.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 septembre 2022 et la réunion extraordinaire du 29 septembre 2022

RÉSOLUTION N° 22-10-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 septembre 2022 et de la réunion extraordinaire du 29 septembre 2022

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 septembre 2022 et de la réunion extraordinaire du 29 septembre 2022 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 septembre 2022 et de la réunion extraordinaire du 29 septembre 2022 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 22-10-02

Subject: Adoption of Minutes of September 20, 2022 Regular Meeting and September 29, 2022 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 20, 2022, and Special Meeting of September 29, 2022, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 20, 2022 and Special Meeting of September 29, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$ 10-2022
- .2 Liste des commandes -50 000\$ 10-2022
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commandes 10-2022
- .4 Liste des chèques et dépôts directs 10-2022
- .5 Rapport - Ressources humaines 10-2022

- .6 Permis et certificats 10-2022
- .7 Rapport sur les états comparatifs des revenus et charges 10-2022

6. Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 22-10-03

Objet : Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De radier des livres de la Ville la somme de 350 \$ représentant une partie des frais imposés à Leonidas pour l'opération d'un café terrasse;

De radier des livres de la Ville la somme totale de 269 \$ représentant les intérêts et les pénalités réclamés au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour paiement relativement à une créance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-10-03

Subject: Writing off of Town of Mount Royal receivables

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To write off from the Town's books the sum of \$350 representing part of the fees imposed to Leonidas for the operation of a terrace cafe;

To write off the sum of \$269 from the Town's books, representing the interest and penalties claimed from the Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys for the payment relatively of one receivable.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2022

RÉSOLUTION N° 22-10-04

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2022

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er septembre au 30 septembre 2022 :

Masse salariale : 2 066 392 \$

Fournisseurs et autres paiements : 2 022 953 \$

Assurances : 62 233 \$

Frais de financement : 157 414 \$

Total des déboursés : 4 308 992 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-10-04

Subject: Confirmation of Disbursements for the period of September 1st to September 30, 2022

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between September 1st to September 30, 2022:

Payroll: \$2,066,392

Suppliers and other payments: \$2,022,953

Insurance: \$62,233

Financing costs: \$157,414

Total disbursements: \$4,308,992

CARRIED UNANIMOUSLY

7.1 Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques

RÉSOLUTION N° 22-10-05

Objet : Demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral communément appelées Golf Dorval, incluant le champ des Monarques

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé dernièrement et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

RESOLUTION N° 22-10-05

Subject: Request the Federal Government to recognize the ecological value and biodiversity of federally owned lands commonly known as the Dorval Golf Course, including the Monarch Butterfly Fields

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the Aéroport de Montréal (ADM) (« the Federal lands »). These lands are situated in part in the borough of Saint-Laurent, City of Montreal and City of Dorval;

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a MONARCH GOLD metropolis;

WHEREAS these butterfly fields have been gravely damaged recently, and the whole 215-hectare ecosystem is itself threatened by fragmentation, and ultimately, destruction;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sited in the above-mentioned Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS the cities and towns on the island of Montreal are all striving to redress the deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

WHEREAS the entire Federal lands including the 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural patrimony which merits being protected for all residents of the islands of Montreal;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De demander au gouvernement du Canada de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

De demander au gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, d'aviser et d'exiger d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

De demander au gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, d'assurer la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

De demander au gouvernement du Canada de travailler avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour sécuriser comme un héritage pour les générations futures et partie importante du réseau des parcs urbains sur l'île de Montréal;

De transmettre cette résolution au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Entretien horticole du parc Connaught

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

9. Nettoyage du stationnement intérieur - 80 Roosevelt

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To request that the Government of Canada recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the lands owned by the Federal government (« the Federal lands ») north of Pierre-Elliott-Trudeau International Airport, that is, lots 3,4, and 5 located in the borough of Saint-Laurent, Montreal as well as the lands commonly known as Golf Dorval including the « Champ des Monarques », located in the City of Dorval, all of which are under lease to Aéroport de Montréal (ADM);

To request the Government of Canada, by way of Transport Canada, to notify and require ADM to halt all and any development on such lands with immediate effect;

To request that the Government of Canada, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Québec by 2030, provide for the preservation and the conservation of these Federal lands in perpetuity for future generations;

To request that the Government of Canada work with the borough of Saint-Laurent, Ville de Montreal and the City of Dorval to secure as a legacy for future generations an important part of the urban park system on the Island of Montreal;

To forward this resolution to the Federal Minister of Transport, Omar Alghabara, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to all mayors and councillors elected to all Cities of the Agglomeration of the island of Montreal.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Plantation et entretien horticole des terre-pleins

RÉSOLUTION N° 22-10-06

Objet : Plantation et entretien horticole des terre-pleins

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 286 286,26 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la plantation et l'entretien horticole des terre-pleins, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 286 286,26 \$ (taxes incluses) en 2024 et en 2025 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la plantation et l'entretien horticole des terre-pleins, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à 9190-8673 QUÉBEC INC / LES ENTREPRISES ROSENEIGE INC, le contrat C-2023-16 à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au montant de 286 286,26\$ (taxes incluses) pour la période du 27 mars au 24 novembre 2023 et au même montant, mais ajusté selon la hausse ou la baisse à l'IPC à chacune des périodes subséquentes, soit du 27 mars au 24 novembre 2024 et du 27 mars au 24 novembre 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023 à 2025;

Imputation :
02-761-00-459 - « Services externes - Travaux horticoles »;

Contrat : 858 858,78 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année;

Crédit : 784 252,53 \$ plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année;

Pour les années 2024 et 2025, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-10-06

Subject: Plantation and horticultural maintenance of medians

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense of \$286,286.26 (taxes included) in 2023 for the plantation and horticultural maintenance of medians, including all accessories costs, as needed;

To authorize an expense of \$286,286.26 (taxes included) in 2024 and 2025 plus the costs associated with the application of the CPI for the planting and horticultural maintenance of the medians, including all accessories costs, as needed;

To award 9190-8673 QUÉBEC INC / LES ENTREPRISES ROSENEIGE INC, contract C-2023-16 for this purpose, at the unit and lump sum prices submitted, i.e., in the amount of \$286,286.26 (taxes included) for the period from March 27 to November 24, 2023, and at the same amount but adjusted according to the increase or decrease to the CPI for each of the subsequent periods, i.e., from March 27 to November 24, 2024, and from March 27 to November 24, 2025, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2023 to 2025;

Appropriation:
02-761-00-459 "Services externes - Travaux horticoles";

Contract: \$858,858.78 (taxes included) plus costs associated with CPI adjustment each year;

Credit: \$784,252.53 plus costs associated with CPI adjustment each year;

For the years 2024 and 2025, the credit required for this purpose will be maintained in the city's budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Dépenses supplémentaires - Remplacement de deux unités de climatisation - Salle Schofield - Hôtel de Ville

RÉSOLUTION N° 22-10-07

Objet : Dépenses supplémentaires - Remplacement de deux unités de climatisation - Salle Schofield - Hôtel de Ville

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 3 600,47 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de deux unités de climatisation à l'Hôtel de Ville, à la compagnie HOULE E.G.E. (9338-1838 QUÉBEC INC.), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-1802 amorti sur une période de vingt (20) ans

Imputation :

Projet : 2018-710-06 (PTI 2018)
« Remplacement système de climatisation - Salle Schofield »

Compte budgétaire : 22-300-00-722

Dépense : 3 600,47 \$ (taxes incluses)

Crédit : 3 287,71 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-10-07

Subject: Additional expenses - Replacement of two air conditioning units - Schofield hall - Town Hall

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an additional expense in the amount of \$3,600.47 (taxes included) for the replacement of two air conditioning units at Town Hall, to the company HOULE E.G.E. (9338-1838 QUÉBEC INC.), including all accessory costs;

To charge the expenses as follows:

Source:

Loan By-law E-1802 amortized over a twenty (20) year period

Appropriation:

Project: 2018-710-06 (PTI 2018) "Remplacement système de climatisation - Salle Schofield"

Budget account: 22-300-00-722

Expenditure: \$3,600.47 (taxes included)

Credit: \$3,287.71

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Rejet des soumissions pour la rénovation du chalet et l'ajout de mini-jeux au Parc Mohawk

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

13. Travaux d'inventaire des arbres publics

RÉSOLUTION N° 22-10-08

Objet : Travaux d'inventaire des arbres publics

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 64 564,21 \$ en 2023 pour l'exécution du contrat pour les travaux d'inventaire des arbres publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 22-10-08

Subject: Public tree inventory work

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$64,564.21 in 2023 to execute the contract for the public tree inventory work, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à SYLVA CROISSANCE INC. le contrat (C-2022-38) à cette fin, aux prix unitaires soumis soit au montant de 64 564,21 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-762-00-419 « Honoraires professionnels - Autres »

Contrat : 64 564,21 \$ (taxes incluses)
Dépense : 64 564,21 \$ (taxes incluses)
Crédits : 58 955,73 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire 2023 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to SYLVA CROISSANCE INC. the contract (C-2022-38) to undertake these works, at the unit prices submitted, for the total amount of \$64,564.21 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2023

Appropriation:
02-762-00-419 "Honoraires professionnels - Autres"

Contract: \$64,564.21 (taxes included)
Expense: \$64,564.21 (taxes included)
Credits: \$58,955.73

Credits required for this purpose will be maintained in the 2023 budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures.

RÉSOLUTION N° 22-10-09

Objet : Renouvellement du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures.

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 37 644,49\$ (taxes incluses) en 2022 pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 98 991,06 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à TECHNIPARC (9032-2454 Québec inc.) le renouvellement de ce contrat aux prix unitaires et forfaitaires soumis, jusqu'à concurrence de 136 635,55\$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 5 décembre 2022 et le 12 mars 2023 conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2022

RESOLUTION N° 22-10-09

Subject: Renewal of the contract for the preparation and the maintenance of the external skating rinks.

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$37,644.49 (taxes included) in 2022 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$98,991.06 (taxes included) in 2023 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to TECHNIPARC (9032-2454 Quebec Inc) the contract renewal to undertake these works for the unit and lump sum prices submitted, up to the amount of \$136,635.55 (taxes included) for the period between December 5, 2022 and March 12, 2023, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2022

Imputation :
02-732-01-447 « Contrat extérieur - Patinoires
extérieures »
37 644.49 \$ (taxes incluses)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-732-01-447 « Contrat extérieur - Patinoires
extérieures »
98 991.06 \$ (taxes incluses)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus
dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
02-732-01-447 «Contrat extérieur - Patinoires
extérieures»
\$37,644.49 (taxes included)

Source:
Operating budget 2023

Appropriation:
02-732-01-447 «Contrat extérieur - Patinoires
extérieures»
\$98,991.06 (taxes included)

Credits required for this activity will be maintained
in the Town's budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Remplacement des modules de jeux - Parc Gundy

RÉSOLUTION N° 22-10-10

**Objet : Remplacement des modules de jeux -
Parc Gundy**

Sur proposition de la conseillère Caroline
Decaluwe, appuyée par la conseillère Sophie
Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 350 000 \$ (taxes
incluses) dans le cadre du Programme triennal
d'immobilisations (PTI) 2022, pour le
remplacement des modules de jeux au parc
Gundy, comprenant tous les frais accessoires, le
cas échéant;

D'accorder à la compagnie TECHSPORT INC.,
le contrat (C-2022-65) à cette fin, au prix
forfaitaire soumis, soit 339 943,36 \$ (taxes
incluses), conformément aux documents d'appel
d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-2205 amorti sur une
période de vingt (20) ans;

Imputation :
Projet : 2022-710-02 (PTI 2022)
« Remplacement de jeux de Parc »;

Compte budgétaire : 22-700-00-765

Contrat : 339 943,36 \$ (taxes incluses)
Dépense : 350 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 319 596,65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-10-10

**Subject: Replacement of game modules -
Gundy park**

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe,
seconded by Councillor Sophie Séguin, and
resolved:

To authorize an expense of \$350,000 (taxes
included) within the 2022 Capital Expenditures
Program (PTI) for the replacement of game
modules at Gundy park, which includes, as
needed, all accessory costs;

To award to the company TECHSPORT INC., the
contract (C-2022-65) for this purpose, at the lump
sum price submitted, i.e. \$339,943.36 (taxes
included), in accordance with the tendering
documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan by-law E-2205 amortized over a twenty (20)
year period;

Appropriation:
Project : 2022-710-02 (PTI 2022)
"Remplacement de jeux de Parc";

Budget account: 22-700-00-765

Contract: \$339,943.36 (taxes included)
Expense: \$350,000 (taxes included)
Credit: \$319,596.65

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Achat et installation de deux systèmes de reconnaissance de plaque d'immatriculation

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

17. Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels - Refonte du site web

RÉSOLUTION N° 22-10-11

Objet : Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels - Refonte du site web

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 50 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la refonte de son site web;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels en informatique dans le cadre du projet de refonte du site web, joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-10-11

Subject: Approval of a Bid Weighting and Evaluating System for Professional Services - Website redesign

Whereas under section 573.1.0.1.2 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., c. C-19), where a contract for professional services for more than \$50,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for professional services for the redesign of its website;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluation system for information technology professional services in connection with the website redesign project attached to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Fourniture et livraison de produits de bureau

RÉSOLUTION N° 22-10-12

Objet : Fourniture et livraison de produits de bureau

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'accorder à Hamster, une marque de Novexco inc., le contrat d'approvisionnement (SMI-2022-28) pour la fourniture et la livraison de produits de bureau pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2024, aux prix unitaires soumis, soit au prix total estimé de 66 505,58 \$ (taxes incluses), avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 22-10-12

Subject: Supply and delivery of office products

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To award to Hamster, une marque de Novexco inc., the supply contract (SMI-2022-28), for the supply and delivery of office products for the period of November 1st, 2022 to October 31st, 2024, with the unit prices submitted, for the total estimated amount of \$66,505.58 (taxes included), with renewal option at the Town's discretion for the period of November 1st, 2024 to October 31st, 2025, in accordance with the tendering documents for this contract;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :

Budget de fonctionnement 2022, 2023 et 2024;

Imputation :

02-xxx-xx-671 « Fourniture de bureau »;

Pour les années 2023 et 2024, les crédits requis à cette fin seront maintenus aux enveloppes budgétaires de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge this expenditure as follow:

Source:

Operating Budget 2022, 2023 et 2024;

Appropriation:

02-XXX-XX-671 "Fourniture de bureau";

For years 2023 and 2024 credits required for this expense will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Fourniture et transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2022-2023.

RÉSOLUTION N° 22-10-13

Objet : Fourniture et transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2022-2023

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'accorder à MINE SELEINE, le contrat pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées régulier pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 15 septembre 2022 au 30 avril 2023, au prix unitaire soumis de 119,36 \$ par tonne métrique, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal;

D'accorder à CARGILL LIMITÉE, le contrat pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées traité pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 15 septembre 2022 au 30 avril 2023, au prix unitaire soumis de 102,05 \$ par tonne métrique, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal;

D'autoriser la directrice générale à procéder aux achats de sel tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance :

Budget de fonctionnement 2022 et 2023

Imputation :

02-330-00-622 « Matériel - Sel, sable »

RESOLUTION N° 22-10-13

Subject: Supply and delivery of street de-icing salt for winter 2022-2023

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To award to MINE SELEINE, the contract for supply and delivery of regular road de-icing salt for the Town of Mount Royal from September 15th, 2022 to April 30th, 2023 at the unit price submitted of \$119.36 per metric ton, plus tax, in accordance with the tendering documents prepared for this contract by Montreal's Purchasing Department;

To award to CARGILL LIMITÉE, the contract for supply and delivery of treated road de-icing salt for the Town of Mount Royal from September 15th, 2022 to April 30th, 2023, at the unit price submitted of \$102.05 per metric ton, plus tax, in accordance with the tendering documents prepared for this contract by Montreal's Purchasing Department;

To authorize the Town Manager to purchase salt as required to meet the operational needs of the Town, and this within the financial framework of the adopted budgets of the Town, all according to Town Regulations, policies and procedures.

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source:

2022 and 2023 Operating Budget

Appropriation:

02-330-00-622 "Matériel - Sel, sable"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 22-10-14

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 7 octobre 2022 :

Plan n° 1 : 177 Melbourne pour « Modification des façades »;

- Le Comité émet la suggestion suivante : revoir la modulation des fenêtres en façade afin de les diviser en 3 sections.

Plan n° 3 : 789 Algonquin pour « Agrandissement »; sous les réserves suivantes;

- Prévoir un retrait plus prononcé de 18" pour l'agrandissement du côté Norway afin de le démarquer du corps du bâtiment principal;

- Dans la proposition B, le détail de la brique en soldat doit être prévu entre la jonction du déclin et de la brique, tel qu'on retrouve sur la maison d'origine;

- Prévoir des fenêtres avec carrelage pour la façade côté Norway;

- Si la proposition A est retenue, l'appui de fenêtres sur la façade Algonquin sera à retirer, car elle devient inutile.

Plan n° 6 : 5850 Andover pour « Modification au PIIA acceptée ».

Plan n° 10 : 1575 Laird pour « Agrandissement, remplacement des fenêtres et nouveau revêtement de la toiture »; sous les réserves suivantes;

- Option B recevable;

- Ajouter des fenêtres au mur aveugle de droite de l'agrandissement au 2ième étage;

- Carrelage devrait être tel que soumis dans les rendues 3D;

- Conserver les volets.

RESOLUTION N° 22-10-14

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on October 7th, 2022:

Plan n°1: 177 Melbourne for "Modification of facades"; Subject to the following;

The Committee made the following suggestion: review the modulation of the front windows to divide them into 3 sections.

Plan n°3: 789 Algonquin for "Extension"; Subject to the following;

- Provide a more pronounced 18" setback for the Norway side extension to set it apart from the main building;

- In proposal B, the soldier brick detail should be provided between the junction of cladding and the brick, as found on the original house;

- Provide windows with panes on the Norway side;

- If proposal A is selected, the window sill on the Algonquin façade should be removed as it is no longer required.

Plan n°6: 5850 Andover for "Modification to the accepted PIIA".

Plan n°10: 1575 Laird for "Extension, replacement of windows and new roofing"; Subject to the following;

- Option B acceptable;

- Add windows to the right hand blind wall of the 2nd floor addition;

- Window panes should be as submitted in the 3D renderings;

- Keep the shutters.

Plan n° 11 : 1955 Hanover pour « Réfection façade arrière ».

Plan n° 12 : 439 Carlyle pour « Ajout d'une fenêtre à une façade latérale ».

Plan n° 13 : 750 Lucerne pour « Affichage Action Sport ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 7 octobre 2022 :

Plan n°7 : 336 Ellerton pour « Nouveaux revêtements sur deux façades »; non favorable selon les motifs suivants :

- La proposition s'éloigne trop de la maison d'origine et doit être révisée en fonction des critères d'intégration définis au PIIA;
- Fenêtre refusée, trop grande « vitrine ». Prévoir une bonne modulation;
- Panneaux métalliques non recevables;
- Conserver les volets. Pas de contour de pierre.

Plan n°8 : 401 Brookfield pour « Peindre les façades de la résidence »; non favorable selon le motif suivant :

- Coloration trop foncée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. CCU - Membres nommés

RÉSOLUTION N° 22-10-15

Objet : CCU - Membres nommés

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De renouveler le mandat de Mme Carmen Di Ioia, architecte, pour une période de 2 ans comme membre nommé au sein du CCU;

De nommer Mme Roula Heubri, architecte, pour une période de 2 ans comme membre nommé au sein du CCU;

De verser une rémunération de 500\$ par réunion à laquelle Mme Di Ioia et Mme Heubri assisteront;

Plan n°11: 1955 Hanover for "Rear facade modification".

Plan n°12: 439 Carlyle for "Adding a window to a side facade".

Plan n°13: 750 Lucerne for "Signage Action Sport".

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on October 7th 2022:

Plan n°7: 336 Ellerton "New cladding on two facades"; not favorable due to the following:

- The proposal is too far removed from the original house and should be revised according to the integration criteria defined in the PIIA;
- Window refused, too much of a large opening. Provide good modulation;
- Metal panels not acceptable;
- Keep shutters. No stone framing.

Plan n°8: 401 Brookfield "Painting the residence's facades"; not favorable due to the following:

- Coloring is too dark.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 22-10-15

Subject : CCU - appointed members

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To renew the mandate of Mrs. Carmen Di Ioia, architect, for a period of 2 years as an appointed member of the CCU;

To appoint Mrs. Roula Heubri, Architect, as an appointed member of the CCU for a period of 2 years;

To pay a remuneration of \$500 per meeting attended by Mrs. Di Ioia and Mrs. Heubri;

De mettre fin à ces nominations à la fin octobre 2024.

To terminate these appointments at the end of October 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. **Lettre d'entente entre la Ville et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429)**

RÉSOLUTION N° 22-10-16

RESOLUTION N° 22-10-16

Objet : Lettre d'entente entre la Ville et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429)

Subject: Letter of intent between the Town and The syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429)

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, les lettres d'entente 2022-0001 et 2022-0002 avec LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) en ce qui concerne les conditions de travail des employés de la Sécurité publique de la Ville de Mont-Royal;

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, the letters of intent 2022-0001 and 2022-0002 with LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) with respect to the working conditions of the Public Security employees of Town of Mount Royal;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, la lettre d'entente 2022-0003 avec LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) en ce qui concerne les conditions de travail de certains employés cols blancs.

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, the letter of intent 2022-0003 with LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) with respect to the working conditions of certain white collar employees.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. **Adoption du Règlement no 1415-5 modifiant le Règlement no 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires en ce qui a trait au suivi et reddition de comptes budgétaires**

RÉSOLUTION N° 22-10-17

RESOLUTION N° 22-10-17

Objet : Adoption du Règlement no 1415-5 modifiant le Règlement no 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires en ce qui a trait au suivi et reddition de comptes budgétaires

Subject: Adoption of By-law No. 1415-5 amending By-law No. 1415 concerning budgetary control and monitoring in regard to Budgetary Monitoring and Reporting

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n°1415-5 modifiant le Règlement no 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires en ce qui a trait au suivi et reddition de comptes budgétaires a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 20 septembre 2022;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1415-5 amending By-law No. 1415 concerning budgetary control and monitoring in regard to Budgetary Monitoring and Reporting was preceded by a filing and a notice of motion given on September 20, 2022;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

D'adopter le Règlement n° 1415-5 modifiant le Règlement no 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires en ce qui a trait au suivi et reddition de comptes budgétaires.

To adopt By-law No. 1415-5 amending By-law No. 1415 concerning budgetary control and monitoring in regard to Budgetary Monitoring and Reporting.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 22-10-18

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité.

26. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 20 h 12, il répond aux questions de 4 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 25.

27. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 22-10-19

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 26.

RESOLUTION N° 22-10-18

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the October 27, 2022, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the October 27, 2022, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 22-10-19

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To close meeting at 20:26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy